P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026

Présents : GODAUX T. Président, MONTANARI N. Vice-Président, BERDOYES Y., ESTOREZ J.-M., ROULENT A., TROUILLIEZ J.-Y. Membres et DUBOIS L. Faisant fonction de Secrétaire (sans droit de vote)

Excusé : WALLEMME C.

Assiste à la réunion sans droit de vote : GAIN E. (Représentant de la CPA)

I Décisions administratives

Match HAP2B082 du 04/09/2026 à 19h00 FUTSAL DT ANDERLUES / KAISER BEAUMONT - 2B - score 2/12
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le délégué visité HOYAS Christophe né le 09/01/1970 N° Licence 876818 appartenant au club de Futsal DT Anderlues Matricule 7659 n'est pas venu la feuille endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 11 du règlement provincial (§ signature de la feuille de match), inflige une amende de 5 € au club de Futsal DT Anderlues Matricule 7659 et une suspension d'une semaine à HOYAS Christophe N° Licence 876818 (Semaine du 07/09/2026 au 13/09/2026).

Match HAP2A006 du 04/09/2026 à 20h15 FUTSAL FRATERNITE FRAMERIES B / B.LOCK SAINT-VAAST – Non Joué Forfait annoncé tardivement de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par B.Lock Saint-Vaast Matricule 7635.

Match HAP4G004 du 08/09/2026 21:00 COPAIN COPAIN MARCINELLE C / FC AZZURRINI ANDERLUES B – 4G – Score 5/2
Attendu que plus de 2 joueurs appartenant à des équipes alphabétiquement supérieures (DE KEYSER GUILMOT Paris né le 26/08/2006 N° Licence 876122, DERSELLE Alexis né le 22/08/1997 N° Licence 880441 et GASPARD Brandy né le 08/08/2002 N° Licence 889749 appartenant à l'équipe A) et FERREIRA Matheus né le 19/05/2000 N° Licence 889745 appartenant à l'équipe B ont été alignés avec l'équipe C de Copain Copain Marcinelle Matricule 7727, la Commission Sportive, en application du paragraphe 2 Article 5.6 du règlement provincial (page 2), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

Match HAP4D005 du 11/09/ 2026 à 19h00 GREEN DEVILS FORCHIES B / ACIRLI MORLANWELZ E – Non Joué Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par Acirli Morlanwelz E Matricule 5359.

Match HAP1085 du 18/09/2026 à 21h00 A L'ANCIENNE NIMY / MANAGE UNITED – 1 - score 9/0
Etant donné que l'arbitre a confirmé que le capitaine visiteur EL GAOUR Mohamed né le 22/10/2000 N° Licence 865428 appartenant au club de Manage United Matricule 4651 n'est pas venu la feuille endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 11 du règlement provincial (§ signature de la feuille de match), inflige une amende de 5 € au club de Manage United Matricule 4651 et une suspension d'une semaine à EL GAOUR Mohamed N° Licence 865428 (Semaine du 28/09/2026 au 04/10/2026).

Match HAP2B020 du 21/09/2026 à 20h00 UNION SPORTIVE MORLANWELZ / KAISER BEAUMONT – 2B - Non Joué Forfait annoncé tardivement de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 FFT par Union Sportive Morlanwelz Matricule 5545.

Match HAP2C025 du 28/09/2026 à 20h00 CELESTE MONCEAU / MARITIMO CHAPELLE – 2C - score 6/5 Etant donné que l'arbitre a confirmé que le délégué visité GHORBEL Mahdi né le 04/09/1993 N° Licence 789162 appartenant au club de Celeste Monceau Matricule 5830 n'est pas venu signer la feuille endéans les 5 minutes suivant la fin du match, la CSP, en application de l'article 11 du règlement provincial (§ signature de la feuille de match), inflige une amende de 5 € au club de POG Team Roselies Matricule 7502 et une suspension d'une semaine à GHORBEL Mahdi N° Licence 789162 (Semaine du 12/10/2026 au 18/10/2026).

Match HAP1026 du 28/09/2026 à 21h15 MJA MARCHIENNE / MANAGE UNITED – 1 - Non Joué Pas d'eau dans le vestiaire de l'arbitre, motif non valable pour ne pas jouer le match, le match sera à jouer avant le 29/12/2026 – Frais d'arbitrage à charge de la fédération.

Match HAP1024 du 02/10/2026 à 20h35 DRAGONS THIEU / YSS LA LOUVIERE – 1 - Non Joué Forfait annoncé tardivement de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par YSS La Louvière Matricule 7640.

Match HAP4D006 du 12/09/2026 à 19h00 LSV MONS D / COPAIN COPAIN MARCINELLE B – 4D - Non Joué Match arrêté à la 16ème minute sur le score de 4/1. Moins de 3 joueurs pour l'équipe visiteuse, plusieurs joueurs ayant quitté le terrain. Match perdu 5/0 FFT Sportif par Copain Copain Marcinelle B Matricule 7727.

Match HAP2A068 du 18/09/2026 à 19h00 FC GRENADINE BRAINE / B.LOCK SAINT VAAST – 2A - Non Joué Equipe visiteuse absente au match. Match perdu 5/0 FFT par B.Lock Saint Vaast Matricule 7635.

Match HAVET019 du 07/10/2026 à 20h45 BORUSSIA SOIGNIES / SPORTING SOIGNIES – Vétérans - Non Joué Flaques d'eau sur le terrain dues à la pluie. Terrain impraticable. Match remis à jouer avant le 08/01/2027.

Match HAP3E078 du 15/10/2026 à 20h05 MFC MONTIGNIES / TRABZON COUILLET – 3E - Non Joué Equipe visiteuse absente au match. Match perdu 5/0 FFT par Trabzon Couillet Matricule 7571.

Match HAP4D026 du 15/10/2026 à 22h00 MANSIRO FC MANAGE / GREEN DEVILS FORCHIES B – 4D – Match arrêté Suite à la destruction d'une lampe au plafond due à un coup de ballon, plusieurs morceaux de verre se sont mis à tomber sur la surface de jeu et cela continuait par après. Le terrain est donc devenu impraticable et le match a été arrêté sur le score de 3/2. Le match est, de ce fait, remis et sera à rejouer avant le 16/01/2027.

Match HAP1016 du 13/10/2026 à 21h00 YSS LA LOUVIERE / ULKU SPORT MARCHIENNE – 1 - Non Joué Equipe visitée absente au match. Match perdu 0/5 FFT par YSS La Louvière Matricule 7640.

Match HAP3D022 du 16/10/2026 à 22h00 VENEZIA CHAPELLE / AC PERONNES B – 3D - Non Joué
Forfait annoncé de l'équipe visiteuse. Match perdu 5/0 FFT par AC Péronnes B Matricule 1582.

Match HAP4E025 du 16/10/2026 à 20h15 FUTSAL THUIN B / REAL ALDEGONDE - 4E – Match arrêté à la 14ème minute sur le score de 0/0 Flaques d'eau sur le terrain dues à la pluie. Terrain impraticable. Match remis à jouer avant le 17/01/2027.

Match HAP4B070 du 21/10/2026 à 20h00 YSS LA LOUVIERE B / BORUSSIA SOIGNIES B - 4B - Non joué Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Borussia Soignies B Matricule 5558.

Match HAP3A080 du 21/10/2026 à 22h00 WOLVES BRAINOIS / FUTSAL TEAL IMMO LE ROEULX - 3A - Non joué Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par Futsal Team Immo Le Roeulx Matricule 7453.

Match HAP1041 du 22/10/2026 à 19h00 FC COSA HAINE SAINT-PIERRE / FC SICILIA LA LOUVIERE - 1 - Non joué Forfait annoncé tardivement des visiteurs. Match perdu 5/0 FFT par FC Sicilia La Louvière Matricule 7390.

II Transactions

1. Rapport arbitre **VANPUYVELDE Pascal** pour le match HAP3E030 du 09/09/2026 20:00 **RASTA ROCKETT MORLANWELZ / FC FRASNES** – 3E - Score 3/3
   En cause de VANWATERMEULEN Brandon né le 19/07/1995 N° Licence 832504 – RASTA ROCKETT MORLANWELZ Matricule 7770
   Faits reprochés : Injures et grossièretés envers l'arbitre après le match.
   Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 21/09/2026 au 27/09/2026 et du 28/09/2026 au 04/10/2026.

2. Rapport arbitre **LAZZARO Giordano** pour le match HAP2A002 du 09/09/2026 20:00 **JS BRAINE FUTSAL / BLAMPAIN TEAM BRAINE B** – 2A - Score 4/5
   En cause de BLAMPAIN Edgard né le 29/07/1968 N° Licence 757595 – BLAMPAIN TEAM BRAINE Matricule 2277
   Faits reprochés : Critiques et propos insultants envers l'arbitre après son exclusion.
   Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 21/09/2026 au 27/09/2026 et du 05/10/2026 au 11/10/2026.

3. Rapport arbitre **CARDOEN Romain** pour le match HAP3A010 du 17/09/2026 22:00 **BRAINE LE COMTE UNITED / WOLVES BRAINOIS** – 3A - Score 5/6
   En cause de ZOUKANI Mohamed né le 27/06/1995 N° Licence 88335 – BRAINE LE COMTE UNITED Matricule 5589
   Faits reprochés : Poussée brutale de l'adversaire (hors action de jeu).
   Application de l'article B8.2 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 12/10/2026 au 18/10/2026, du 26/10/2026 au 01/11/2026, du 09/11/2026 au 15/11/2026 et du 16/11/2026 au 22/11/2026.

4. Rapport arbitre **BLONDIAU Christian** pour le match HAP4G009 du 16/09/2026 22:15 **FC AZZURRINI ANDERLUES B / UNION SPORTIVE CHARLEROI** – 4G - Score 6/5
   En cause de ZARRAB Kaïs né le 18/12/2006 N° Licence 888703 – UNION SPORTIVE CHARLEROI Matricule 7894
   Faits reprochés : Insultes et gestes déplacés envers l'arbitre.
   Application des articles A2.1 et A3 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 19/10/2026 au 25/10/2026, du 02/11/2026 au 08/11/2026, du 16/11/2026 au 22/11/2026 et du 07/12/2026 au 13/12/2026.

5. Rapport arbitre **LERAT Gwendal** pour le match HAP4B013 du 26/09/2026 15:00 **AS AFFRANCHIS LA LOUVIERE / FUTSAL CLUB BOUVY** – 4B - Score 3/2
   En cause de HASHAS Enes né le 26/12/2001 N° Licence 857499 – FUTSAL CLUB BOUVY Matricule 7630
   Faits reprochés : Insultes et menaces de l'arbitre pendant et après le match.
   Application des articles A2.1 et A4 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 4 semaines : semaines du 19/10/2026 au 25/10/2026, du 02/11/2026 au 08/11/2026, du 09/11/2026 au 15/11/2026 et du 16/11/2026 au 22/11/2026.
   De plus, une amende de 50 € est infligée au club de Futsal Club Bouvy Matricule 7630 pour l'attitude inconvenante de certains de ses joueurs envers l'arbitre.

6. Rapport arbitre **PARISE Michael** pour le match HAP1085 du 18/09/2026 21:00 **A L'ANCIENNE NIMY / MANAGE UNITED** – 1 - Score 9/0
   En cause de POPPE Logan né le 04/01/2001 N° Licence 857845 – MANAGE UNITED Matricule 4651
   Faits reprochés : Insultes répétées de l'arbitre.
   Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 12/10/2026 au 18/10/2026, du 19/10/2026 au 25/10/2026 et du 02/11/2026 au 08/11/2026.

7. Rapport arbitre **ZAAROUR Jamel** pour le match HAP4E013 du 23/09/2026 21:00 **AMICI CALCIO FONTAINE / FUTSAL THUIN B** – 4E - Score 5/3
   En cause de SEMERARO Matteo né le 03/11/2000 N° Licence 881823 – FUTSAL THUIN B Matricule 7450
   Faits reprochés : Arrête le ballon de la main hors de sa surface pour empêcher le but.
   Application de l'article B1 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 12/10/2026 au 18/10/2026.

8. Rapport arbitre **GREUSE Jean-François** pour le match HAP4C055 du 22/09/2026 21:00 **TOTAL FUTSAL FELUY / FC REAL LOUVIEROIS** – 4E - Score 1/3
   En cause de LELOUX Kevin né le 15/03/2002 N° Licence 877660 – FC REAL LOUVIEROIS Matricule 7900
   Faits reprochés : Insultes de l'arbitre.
   Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 12/10/2026 au 18/10/2026 et du 02/11/2026 au 08/11/2026.

9. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP2B089 du 05/10/2026 22:00 **SAN CALCIO LA LOUVIERE / INFERNO MONS –** 2B – Score 8/7
   En cause de ROMANI Kenzo né le 01/05/1994 N° Licence 761326 – INFERNO MONS Matricule 7100
   Faits reprochés : Insultes de l'arbitre et tentative d'entrer dans son vestiaire à la fin du match.
   Application des articles A2.1 et A3 du barème des sanctions du RO.
   Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 02/11/2026 au 08/11/2026, du 16/11/2026 au 22/11/2026 et du 23/11/2026 au 29/11/2026.

10. Rapport arbitre **LAMBERT Michaël** pour le match HAP2C027 du 09/10/2026 19:30 **FES WINSTON MARBAIX / FUTSAL GILLYCIENS –** 2C – Score 2/4
    En cause de CEULEMANS Maël Daniel V né le 18/08/2002 N° Licence 884160 – FUTSAL GILLYCIENS Matricule 5454
    Faits reprochés : Faute dangereuse sur l'adversaire.
    Application de l'article B8 du barème des sanctions du RO.
    Suspension de toutes fonctions d'une durée de 3 semaines : semaines du 02/11/2026 au 08/11/2026, du 16/11/2026 au 22/11/2026 et du 23/11/2026 au 29/11/2026.

III Discipline

1. Rapport arbitre **PARISE Michaël** pour le match HAP3C002 du 10/09/2026 à 19h35 **LA SQUADRITA LA LOUVIERE / LOUPS BINCHOUS LEVAL** – 3C – Match arrêté à la 48ème minute sur le score de 0/2

   Sont convoqués en présence obligatoire : PARISE Michaël Arbitre, AYVAZ Célia née le 26/08/1999 N° Licence 886217 Déléguée La Squadrita La Louvière Matricule 7359, DELVIGNE Antoine né le 14/04/1995 N° Licence 814128 Capitaine Loups Binchous Leval Matricule 4642, MERANDINO Benito né le 10/08/1992 N° de licence 855124 La Squadrita La Louvière Matricule 7359

   En cause de MERANDINO Benito 855124 La Squadrita La Louvière 7359
   Faits reprochés : Coup de poing à l'arrière de la tête de l'adversaire

   En cause de LA PLACA Giuseppe né le 02/12/1996 N° Licence 821991 La Squadrita La Louvière 7359
   Faits reprochés : Attitude déplacée vis-à-vis de l'arbitre

   DELVIGNE Antoine 814128 Capitaine Loups Binchous Leval 4642 et MERANDINO Benito 855124 La Squadrita La Louvière 7359 sont absents non excusés.

   Entendu PARISE Michaël Arbitre qui confirme son rapport.

   Entendue AYVAZ Célia 886217 Déléguée La Squadrita La Louvière 7359 qui donne sa version des faits.

Après délibération, la CSP décide que :

- Le match ayant été arrêté, il est perdu 0/5 Forfait par La Squadrita La Louvière 7359.
- MERANDINO Benito 855124 La Squadrita La Louvière 7359 sera suspendu, par défaut et sans possibilité d'opposition, pour une durée de 1 an (du 02/11/2026 au 01/11/2027) en application de l'article B10.2 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur adversaire.
- LA PLACA Giuseppe 821991 La Squadrita La Louvière 7359 sera suspendu pour une durée de 2 semaines (semaines du 02/11/2026 au 15/11/2026) en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers l'arbitre.

2. Rapport arbitre **NEETESONNE Christophe** pour le match HAP2C012 du 18/09/2026 à 20h00 **JEUNESSE TURQUE DOCHERIE / RAPIDO THUIN 2008** - Match arrêté à la 25ème minute sur le score de 3/5

Convoqués en présence obligatoire : NEETESONNE Christophe Arbitre, SARUAHAN Ali Sükrü né le 08/11/1996 N° Licence 884523 Délégué Jeunesse Turque Docherie Matricule 7628, LICOT Robin né le 24/03/2006 N° Licence 872723 Délégué Rapido Thuin 2008 Matricule 5129, BELDJILALI Mohammed né le 19/01/1996 N° Licence 871242 Jeunesse Turque Docherie Matricule 7628, YILMAZ Murathan né le 07/06/1997 N° Licence 850435 Jeunesse Turque Docherie Matricule 7628

En cause de BELDJILALI Mohammed 871242 Jeunesse Turque Docherie 7628
Faits reprochés : Rouspétances répétées

En cause de YILMAZ Murathan 850435 Jeunesse Turque Docherie 7628
Faits reprochés : Monte du banc sur la surface de jeu, refus de rejoindre le banc

En cause de l'équipe de JT Docherie
Faits reprochés : Rouspétances lors de chaque coup de sifflet de l'arbitre

NEETESONNE Christophe est absent excusé mais confirme entièrement son rapport par mail.

LICOT Robin 872723 Délégué Rapido Thuin 2008 5129 est absent non excusé.

BELDJILALI Mohammed 871242 Jeunesse Turque Docherie 7628 est absent non excusé valablement.

Entendu SARUAHAN Ali Sükrü 884523 Délégué Jeunesse Turque Docherie Matricule 7628 qui donne sa version des faits.

Entendu YILMAZ Murathan 850435 Jeunesse Turque Docherie 7628 qui donne sa version des faits.

Après délibération, la CSP décide que :

- Le match, ayant été arrêté, sera à rejouer avant le 22/12/2026.

- BELDJILALI Mohammed 871242 Jeunesse Turque Docherie 7628 sera suspendu pour une durée d'une semaine (du 09/11/2026 au 15/11/2026) en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers l'arbitre.
- Rien n'est retenu à la charge de YILMAZ Murathan 850435 Jeunesse Turque Docherie 7628

3. Rapport arbitre **DE ROSE Luigi** pour le match HAP2C087 du 09/10/2026 à 20h10 **RAPIDO THUIN 2008** / **BELGIQUE CARS FUTSAL CHARLEROI** – 2C – Match arrêté à la 40ème minute sur le score de 5/4

Convoqués en présence obligatoire : DE ROSE Luigi Arbitre, USE Joël né le 24/10/1963 N° Licence 869830 Délégué Rapido Thuin 2008 Matricule 5129, COSENTINO Kenzo né le 14/02/2002 N° Licence 871748 Belgique Cars Futsal Charleroi Matricule 7636, BAKKOUCHE Najim né le 11/10/1984 N° Licence 757358 Belgique Cars Futsal Charleroi Matricule 7636

En cause de BAKKOUCHE Najim 757358 Belgique Cars Futsal Charleroi 7636
Faits reprochés : Propos déplacés envers l'arbitre, tentative de voie de fait envers l'arbitre provoquant l'arrêt de la rencontre, insultes et menaces graves de l'arbitre et tentative d'entrer dans son vestiaire.

USE Joël 869830 Délégué Rapido Thuin 2008 5129 et COSENTINO Kenzo 871748 Belgique Cars Futsal Charleroi 7636 sont absents non excusés.

Entendu DE ROSE Luigi Arbitre qui confirme entièrement son rapport.

Entendu BAKKOUCHE Najim 757358 Belgique Cars Futsal Charleroi 7636 qui donne sa version des faits.

Après délibération, la CSP déclare que :

- le match ayant été arrêté suite à l'attitude d'un joueur de Belgique Cars Futsal Charleroi 7636, il est perdu 5/0 Forfait par cette équipe.
- BAKKOUCHE Najim 757358 Belgique Cars Futsal Charleroi 7636 sera suspendu pour une durée de 26 semaines (du 02/11/2026 au 02/05/2027) en application de l'article A8.3 du barème des sanctions du RO pour tentative de voie de fait envers l'arbitre.

IV. Refus de transaction

Refus de la transaction N° 79 de la saison 2025-2026 prise suite au rapport de l'arbitre **NANNAN Jean-Pol** pour le match HAVETB005 du 27/03/2026 à 21:15 **SPORTING SOIGNIES / FLG ARMADA FRASNES** – Vétérans - Coupe Premières – score 3/13 (Rapport 103)
En cause de POSSEMIERS Dylan né le 14/06/1998 N° Licence 877662 – Sporting Palmeiras Louvièrois Matricule 7832 (ce joueur se trouvait dans le public et avait joué le match précédent HACPRES043 SPORTING SOIGNIES C / SPORTING PALMEIRAS LOUVIEROIS B aussi arbitré par NANNAN Jean-Pol)
Faits reprochés : Critiques et insultes répétées de l'arbitre, intimidation de celui-ci en le menaçant de le 'retrouver' après le match.

En application de l'article A4 du barème des sanctions du RO, ce joueur a reçu une suspension de 6 semaines.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 6 semaines : semaines du 20/04/2026 au 26/04/2026, du 04/05/2026 au 10/05/2026, du 11/05/2026 au 17/05/2026 et les trois premières semaines lors desquelles son club jouera lors de la prochaine saison.

Etant donné la grève de la poste, le recommandé de refus de transaction est arrivé après que le joueur ait déjà purgé 3 semaines de suspension. Il est néanmoins considéré comme recevable.

Sont convoqués en présence obligatoire : NANNAN Jean-Pol Arbitre, POSSEMIERS Dylan né le 14/06/1998 N° Licence 877662 – Sporting Palmeiras Louvièrois Matricule 7832

En cause de POSSEMIERS Dylan 877662 – Sporting Palmeiras Louvièrois 7832
Faits reprochés : Critiques, Insultes, Intimidation et Menaces de l'arbitre

NANNAN Jean-Pol Arbitre et POSSEMIERSDylan 877662 – Sporting Palmeiras Louvièrois 7832 sont absents non excusés.

Après délibération, la CSP, suite au refus de transaction introduit, ramène la sanction pour POSSEMIERS Dylan 877662 – Sporting Palmeiras Louvièrois 7832 de 6 semaines à 4 semaines. Etant donné que 3 semaines ont déjà été purgées la saison dernière, il sera suspendu pour une durée d'une semaine (du 02/11/2026 au 08/11/2026) en application de l'article A4 du barème des sanctions du RO pour menaces envers l'arbitre.

V. Dossiers en continuation

1) Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP3E136 du 01/05/2026 à 22h30 **FC FRASNES / TEAM DEVILS CHARLEROI –** 3E – Score 10/5

Sont convoqués en présence obligatoire : CORDARO Denis Arbitre et WAUTHIER Nicolas né le 04/11/2000 N° Licence 859456 – Team Devils Charleroi Matricule 3912

WAUTHIER Nicolas 859456 – Team Devils Charleroi 3912 est absent excusé, il est remplacé par VIDIC Thomas né le 19/07/1999 N° Licence 817182 Capitaine Team Devils Charleroi 3912

En cause de WAUTHIER Nicolas né le 04/11/2000 N° Licence 859456 – Team Devils Charleroi Matriicule 3912
Faits reprochés : Insultes du public après avoir reçu une carte jaune d'où la carte rouge, tentative de voie de fait envers le public et gestes obscènes envers le public.

Entendu CORDARO Denis qui confirme son rapport.

Entendu VIDIC Thomas N° Licence 817182 Capitaine Team Devils Charleroi 3912 qui donne sa version des faits.

Après délibération, la CSP décide que WAUTHIER Nicolas 859456 – Team Devils Charleroi 3912 sera suspendu pour une durée de 10 semaines (du 02/11/2026 au 10/01/2027) en application de l'article C4.4 du barème des sanctions du RO pour tentative de voie de fait envers le public.

2) Rapports arbitre **FERSINI Alessandro** pour le match HAP3D123 du 30/04/2026 à 22h15 **FUTSAL DT ANDERLUES / RC ANDERLUES C –** 3D – Match arrêté à la 48ème minute sur le score de 6/1 (Rapports 132, 133 et 134)

GODAUX Thierry, DUBOIS Larry et TROUILLIEZ Jean-Yves quittent la séance, celle-ci est présidée par MONTANARI Nicolas vice-président de la CSP.

En cause de HOYAS Wyron né le 30/05/2005 N° Licence 874655 – Futsal DT Anderlues Matricule 7659
Faits reprochés : Voie de fait sur adversaire

En cause de MOURY Lilian né le 23/08/2005 N° Licence 884338 – Futsal DT Anderlues Matricule 7659
Faits reprochés : Instigateur de la bagarre, Voie de fait sur adversaire

En cause de LEBEAU Mickaël né le 22/10/1984 N° Licence 760072 – RC Anderlues C Matricule 1193
Faits reprochés : Voie de fait sur adversaire

En cause de SOURIS Mathis né le 24/01/2007 N° Licence 865228 – RC Anderlues C Matricule 1193
Faits reprochés : Voie de fait sur adversaire

Abandon du match par l'équipe visiteuse.

Sont convoqués en présence obligatoire : FERSINI Alessandro Arbitre, HOYAS Wyron né le 30/05/2005 N° Licence 874655 – Futsal DT Anderlues Matricule 7659, MOURY Lilian né le 23/08/2005 N° Licence 884338 – Futsal DT Anderlues Matricule 7659, LEBEAU Mickaël né le 22/10/1984 N° Licence 760072 – RC Anderlues Matricule 1193, SOURIS Mathis né le 24/01/2007 N° Licence 865228 – RC Anderlues Matricule 1193

Entendu FERSINI Alessandro qui confirme son rapport mais avoue que MOURY Lilian 884338 n'est pas le joueur à la base de la bagarre et qu'il ne se souvient plus très bien des faits avec le temps.

Les 4 joueurs convoqués HOYAS Wyron 874655 – Futsal DT Anderlues 7659, LEBEAU Mickaël 760072 – RC Anderlues 1193, MOURY Lilian 884338 – Futsal DT Anderlues 7659 et SOURIS Mathis 865228 – RC Anderlues 1193 donnent chacun leur version des faits.

Après délibération, la CSP décide que :

- Le match ayant été arrêté, le score reste acquis.
- HOYAS Wyron 874655 – Futsal DT Anderlues 7659 sera suspendu pour une durée de 26 semaines (du 02/11/2026 au 02/05/2027) en application de l'article B10.2 du barème des sanctions du RO pour

voie de fait sur adversaire. Un sursis partiel lui est accordé pour le reste de la peine à partir du 01/02/2027.

- Rien n'est retenu à la charge de MOURY Lilian 884338 – Futsal DT Anderlues 7659.
- LEBEAU Mickaël 760072 – RC Anderlues 1193 sera suspendu pour une durée de 3 semaines (du 02/11/2026 au 22/11/2026) en application de l'article A7 du barème des sanctions du RO pour poussée légère sur l'adversaire hors action de jeu.
- SOURIS Mathis 865228 – RC Anderlues 1193 sera suspendu pour une durée de 26 semaines (du 02/11/2026 au 02/05/2027) en application de l'article B10.2 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur adversaire. Un sursis partiel lui est accordé pour le reste de la peine à partir du 01/02/2027.
- DUBOIS Larry 762436 – RC Anderlues 1193 reçoit des recommandations en application de l'article D2 du barème des sanctions du RO pour avoir fait quitter le terrain à son équipe.

3) Rapport arbitre **AKKUS Huseyin** pour le match HAP4F179 du 06/05/2026 à 22h00 **FC RANSART / NEW TEAM MORLANWELZ –** 4F – Match arrêté à la 35ème minute sur le score de 8/9 (Rapport uniquement dans la case remarques)

L'arbitre a mis fin à la rencontre car il estimait que les joueurs des deux clubs s'en prenaient trop à lui.

Sont convoqués en présence obligatoire : AKKUS Huseyin Arbitre, LECOCQ Joeri né le 31/05/1970 N° Licence 884353 – FC Ransart Matricule 7806 – plus affilié cette saison, JACQUES Donovan né le 20/08/2001 N° Licence 847345 New Team Morlawelz - a changé de club

Entendu AKKUS Huseyin Arbitre qui confirme son rapport.

Personne d'autre n'est présent.

Après délibération, la CSP, étant donné qu'il n'y a pas de rapport d'arbitre et après avoir entendu l'arbitre, décide de classer le dossier sans suite.

VI. Frais

Matr. Club	Nom Club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
7659	Futsal DT Anderlues			2,50 €	5,00 €			7,50 €
7635	B.Lock Saint Vaast		50,00 €					50,00 €
7727	Copain Copain Marcinelle	12,50 €	12,50 €					25,00 €
5359	Acirli Morlanwelz		25,00 €					25,00 €
4651	Manage United			2,50 €	5,00 €			7,50 €
5545	Union Sportive Morlanwelz		50,00 €					50,00 €
5830	Celeste Monceau			2,50 €	5,00 €			7,50 €

7640	YSS La Louvière		50,00 €				50,00 €
7727	Copain Copain Marcinelle		50,00 €				50,00 €
7635	B.Lock Saint Vaast		50,00 €				50,00 €
7571	Trabzon Couillet		50,00 €				50,00 €
7640	YSS La Louvière		50,00 €				50,00 €
1582	AC Péronnes		50,00 €				50,00 €
5558	Borussia Soignies		50,00 €				50,00 €
7453	Futsal Team Immo Le Roeulx		50,00 €				50,00 €
7390	FC Sicilia La Louvière		50,00 €				50,00 €
7770	Rasta Rockett Morlanwelz	12,50 €		5,00 €			17,50 €
2277	Blampain team Braine	12,50 €		5,00 €			17,50 €
5589	Braine e Comte United	12,50 €		10,00 €			22,50 €
7894	Union Sportive Charleroi	12,50 €		10,00 €			22,50 €
7630	Futsal Club Bouvy	12,50 €		10,00 €			22,50 €
4651	Manage United	12,50 €		7,50 €			20,00 €
7450	Futsal Thuin	12,50 €		2,50 €			15,00 €
7900	FC Real louviérois	12,50 €		5,00 €			17,50 €
7100	Inferno Mons	12,50 €		7,50 €			20,00 €
5454	Futsal Gillyciens	12,50 €		7,50 €			20,00 €
7359	La Squadrita La Louvière	12,50 €	12,50 €	135,00 €	12,50 €	24,00 €	196,50 €
4642	Loups Binchous Leval				12,50 €		12,50 €
7628	Jeunesse Turque Docherie	25,00 €		2,50 €	12,50 €		40,00 €
5129	Rapido Thuin 2008				12,50 €		12,50 €
7636	Belgique Cars Futsal Charleroi	12,50 €	12,50 €	65,00 €	12,50 €	20,00 €	122,50 €
5129	Rapido Thuin 2008				12,50 €		12,50 €
7832	Sporting Palmeiras Louviérois			2,50 €	12,50 €		15,00 €
3912	Team Devils Charleroi	12,50 €		25,00 €		12,00 €	49,50 €
1193	RC Anderlues	25,00 €		72,50 €		2,00 €	99,50 €
7659	Futsal DT Anderlues	25,00 €		65,00 €		2,00 €	92,00 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par dossier + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié
CEP – Comité Exécutif Provincial
CSP – Commission Sportive Provinciale
CPA – Commission Provinciale d'arbitrage
RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle